



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250604

Domaine : 9.1

Date de convocation : 31 octobre 2025

Date de l'affichage : 31 octobre 2025

Date d'affichage de la délibération : 7 novembre 2025

Objet : 04 – : Autorisation de fonctionnement du multi-accueil municipal – 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjointes au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h15), Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Madame Françoise ROMANETTI
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents : Monsieur Alain SACCHETTI, Madame Christine CAVRO, Monsieur Jean-Guillaume CARONE (jusqu'à 20h15)

Madame Joëlle MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h15), 26 (à partir de 20h15)
- Votants : 30 (jusqu'à 20h15), 31 (à partir de 20h15)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Joëlle MARTINEZ, adjointe au Maire chargée des Personnes handicapées, des Séniors, des Anciens combattants, de la Petite enfance et de l'Intergénérationnel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles L.2324-1 et suivants ainsi que ses articles R2324-17 à R2324-49-1, modifiés par le décret n°2025-304 du 1^{er} avril 2025,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Personnes handicapées, seniors, anciens combattants, petite enfance, intergénérationnel,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251106-20250604-DE
Date de réception en préfecture : 13/11/2025

CONSIDERANT l'obligation pour l'autorité compétente de délivrer une autorisation de fonctionnement pour les crèches municipales à chaque modification de fonctionnement,

CONSIDERANT la nécessité de recueillir préalablement l'avis du Président du Conseil Départemental,

CONSIDERANT la demande de la Ville d'une modulation horaire d'agrément du multi-accueil situé à la Maison de la Petite Enfance, à compter du 1^{er} jour des vacances scolaires d'été,

VU l'arrêté du Conseil Départemental du 10 juillet 2025 validant les modalités de fonctionnement du multi-accueil d'Eragny à compter du 7 juillet 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire le fonctionnement du multi-accueil municipal selon l'avis du 10 juillet 2025, émis par les services du Conseil Départemental.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXtrait CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France